



Rapport de la Commission de réflexion à la faisabilité d'une commission de l'énergie du climat et de la durabilité (transition climatique)

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission de réflexion s'est réunie au complet lors de plusieurs séances courant mars et avril 2022. En se basant sur une approche pragmatique et factuelle, le présent rapport a pour but de transmettre à tous les membres du conseil les résultats d'une analyse ainsi que plusieurs arguments pour permettre un vote en connaissance de cause.

1/ Plan climat Cantonal

Le canton de Vaud a voté en 2019 l'urgence climatique et a créé en 2020 un plan climat qui s'articule autour des trois axes stratégiques suivants (<https://www.vd.ch/themes/environnement/climat/>) :

1. **Réduction de 50 % à 60 %** des émissions à effet de serre d'ici 2030 et arriver à la neutralité carbone territoriale d'ici à 2050.
2. **Adapter** : préparer les systèmes humains et naturels aux effets des changements climatiques et en réduire les vulnérabilités.
3. **Documenter** : analyser l'impact des changements climatiques sur le territoire et évaluer la mise en œuvre du Plan climat Cantonal.

Le Plan climat Cantonal se déploie sur 10 domaines d'action : 7 domaines d'actions thématiques (la mobilité, l'énergie, l'agriculture, l'aménagement du territoire, les milieux et ressources naturelles, la santé, les dangers naturels) et 3 domaines d'actions transverses : le rôle de l'Etat, les conditions cadres, l'accompagnement au changement.

Le Canton de Vaud dispose à ce jour de deux fonds de soutien pour des études stratégiques :

1. La planification énergétique territoriale (PET) : document directeur qui vise à définir une politique en matière d'approvisionnement en énergie. C'est une étude quantitative et cartographiée qui a pour but de faciliter l'intégration des énergies renouvelables, ainsi que la réalisation des infrastructures nécessaires pour leur valorisation et distribution. Une telle étude assure aussi la coordination avec l'aménagement du territoire en matière d'énergie.

2. Le plan énergie-climat communal (PECC) : il s'agit d'un programme qui propose aux communes un appui technique et financier pour les accompagner dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans climats communaux. Un plan climat adresse des enjeux plus larges que l'énergie, et comporte un volet de déduction des émissions de CO₂, ainsi qu'un volet d'adaptation aux changements climatiques. L'Etat entend participer à hauteur de 50% des frais liés à un soutien éventuel de spécialistes externes, ceci pendant quatre ans et moyennant un plafond de financement total par engagement envisagé à 12'500 francs.

Voici quelques exemples :

- Planifier l'approvisionnement en énergie du territoire communal
- Gestion des luminaires pour réduire la consommation de l'éclairage publique
- Réseau de chaleur d'origine renouvelable, géothermie, bois
- Développer la production photovoltaïque, panneaux solaires (énergie douce)
- Rénover ou construire de manière durable (isolation des bâtiments)
- Abandonner les énergies fossiles (pétrole, charbon, gaz naturel)
- Renforcer la biodiversité

2/ Objectifs du Canton vis-à-vis des communes

Le Canton et les communes ont un rôle majeur à jouer pour garantir la sécurité et le cadre de vie de leur population. Elles détiennent de nombreuses compétences essentielles à la mise en place d'une société moins énergivore et climatiquement responsable.

Mesures d'accompagnement aux communes mise en place par le canton :

(<https://www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/communes/climat-et-durabilite/agir-pour-le-climat-dans-les-communes/>) :

- Plan énergie et climat communal (PECC)
- Cité de l'énergie (correspond à un label que peut obtenir une commune, exemple Yverdon-Les-Bains et Avenches)
- Formations dans le domaine du climat et ateliers entre Canton, villes et villages

Pour arriver à ces buts communs, le canton a mis en place des actions à réaliser ainsi que des aides financières. Selon le Canton, la première action serait la mise en place d'une commission de l'énergie, du climat et / ou de la durabilité. Ses objectifs seraient (<https://www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/communes/climat-et-durabilite/plan-energie-et-climat-communal-pecc/catalogue-de-fiches-dactions/>) :

- Appuyer la municipalité sur les aspects d'énergie, de climat et de durabilité
- Permettre l'émergence de nouveaux projets.
- Suivre l'élaboration et la mise en œuvre de la politique énergétique, climatique et de durabilité.

Trois bonnes raisons de le faire selon le Canton :

1. Dynamiser les politiques communales en la matière
2. Unir ses forces
3. Impliquer la population

Pour réaliser ces objectifs, le Canton propose différentes options pour déterminer la structure la plus adéquate au niveau communal :

- **Commission de la Municipalité** composée de membres de la municipalité, membres du conseil communale et de citoyen-ne-s.
But : suivi de la politique énergétique et climatique, appui à la conception d'un agenda 2030, formulation de recommandations.
- **Commission permanente** du conseil communal composée uniquement de membres de ce dernier et, est instituée par une modification du règlement du Conseil.
But : rôle consultatif en particulier concernant l'étude préalable de projets de la Municipalité et formation de recommandations.
- **Commission du Fonds pour l'énergie** composée de membres de la Municipalité, du Conseil communale et de citoyen-ne-s
But : gestion et promotion du fonds
- **Commissions consultative intercommunale.** Assigner un-e membre de la municipalité ou de l'administration à la charge d'y représenter la commune
But : permettre de mettre les ressources en commun.

Source :

https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/DIT/Durabilite/Communes/PECC/PECC_fiches/PECC-fiches-1.pdf

3/ Analyse de deux communes ayant accepté la mise en place d'une commission pour la transition climatique

1. Cugy (FR)

Cugy est une commune de 1'850 habitants du canton de Fribourg située dans le district de la Broye. La commission énergie et climat se compose de trois municipaux et six membres du conseil.

Il faut noter que le canton de Fribourg oblige déjà les communes à faire un plan communal des énergies (Art.8 loi sur les énergies). Cette commune a déjà mis en place ce plan. Le lien ci-dessous donne accès à son rapport pour l'année 2019.

https://cugy-fr.ch/fileadmin/user_upload/Cugy/Environnement_construction_mobilite/PAL/Plan_communal_%C3%A9nergie.pdf

Voici quelques aspects positifs d'une telle commission selon le représentant de la commune consulté :

- Permet d'accompagner la commune dans sa politique énergétique liée aux bâtiments communaux, à l'approvisionnement en énergie et à la mobilité.
- Permet d'établir des propositions permettant l'économie d'énergie ou la réalisation de projets liés à l'efficacité énergétique.
- Permet de mettre en œuvre des actions concrètes en faveur du développement durable de son territoire et de la qualité de vie des habitants.

Le rythme de travail de cette commission à Cugy est d'environ cinq à huit séances par année.

A noter aussi que cette commission organise des ateliers climats en faisant directement participer les citoyens de la commune.

2. Bourg-en-Lavaux

Bourg-en-Lavaux est née en 2011 de la fusion des communes de Cully, Grandvaux, Epesses, Rieux et Villette et compte en peu plus de 5'000 habitants.

La commune de Bourg-en-Lavaux a mis en place une commission municipale sur le climat au moment de cette fusion sous l'initiative d'un municipal de l'époque qui était très engagé sur les questions écologiques.

Cette commission est composée de 16 membres (1 personne externe mandatée et payée par la commune, 4 conseillers municipaux et 11 citoyens de la commune). Le municipal en charge de l'urbanisme chapeaute cette commission.

La commission se réunit en fonction de l'envie de ses membres sur les thèmes qu'elle a envie d'aborder (lutte contre les plantes envahissantes, nettoyage du Léman, plan climat, etc...). Elle n'a pas d'objectif clair de la part des autorités communales.

Les points positifs de la création d'une telle commission sont l'apport de nouvelles idées à mettre en place pour le bien des habitants tout en allant dans le sens d'une meilleure gestion de l'écologie.

A contrario, il faut faire très attention car cette commission a tendance à trop en faire, et à sa tête, sans concerter les autres intervenants liés ou impactés par leurs envies. Ce qui peut poser certains problèmes et oblige souvent le municipal à jouer un rôle de médiateur voire d'arbitre.

Le coût annuel de cette commission comprenant la rémunération de la personne externe est d'environ 10'000.-/année.

4/ Faisabilité et proposition pour la commune de Vully-les-Lacs

Il est tout à fait faisable pour la commune de Vully-Les-Lacs de mettre en place une commission de l'énergie du climat et de la durabilité.

Dans le cas où le conseil communal de Vully-les-Lacs le souhaiterait, la commission de réflexion propose la configuration suivante pour notre commune :

- Commission de la Municipalité composée d'un municipal et de cinq membres du conseil

Pour démarrer dans notre commune des activités liées au climat, cette commission de la Municipalité serait selon nous la plus adéquate. En effet, cette option serait la moins contraignante et la plus adaptée au vu de la situation actuelle à Vully-Les-Lacs.

Elle serait, en comparaison avec les autres options :

- Simple à mettre en place
- Impact financier faible
- Limitation de la surcharge de travail pour la municipalité

Dans le cas où le conseil vote pour la mise en place d'une telle commission, ses objectifs devraient être :

- La mise en place d'un plan climat (PECC)
- La planification énergétique territoriale pour la commune (PET, cartographie de la commune sur des aspects énergétiques)

Dans ce scénario, la municipalité devra nommer un municipal en charge des aspects climatiques.

Au niveau de la charge de travail de cette commission, sachant que le plan climat peut aussi être soutenu par des mandataires externes, la commission estime une charge de travail annuelle d'environ 5-8 séances.

5/ Conclusion

Cette conclusion mentionne pour la première fois dans ce rapport des avis et arguments personnels en provenances directement des membres de la commission de réflexion.

Ces arguments vont aider les membres du conseil à pouvoir plus facilement se positionner avant un vote.

Arguments pour :

- Le Grand Conseil vaudois déclare l'urgence climatique et reconnaît la nécessité d'atténuer le changement climatique et ses graves conséquences comme une des tâches les plus prioritaires.
- La mobilisation de la population au sein d'une commission climat contribue à montrer que la transition énergétique et climatique représente une opportunité, et non une contrainte.
- Unir ses forces et avoir une vision à long terme de la politique climatique de notre commune. La création d'une commission permettrait d'avoir une vue d'ensemble de ce que nous avons fait, ce que nous faisons actuellement et ce que nous devrions faire, et ainsi définir une vision de notre politique climatique.
- Urgence de la situation. Il est maintenant temps d'agir pour les générations futures. Le réchauffement climatique touche notre région et nous devons maintenant anticiper les problèmes dans les plus brefs délais afin d'aider la population et l'économie de notre commune.
- Permet à la commune d'avoir une vision d'avance sur une législation à venir. La réalisation, aujourd'hui, d'une petite structure telle que cette commission permettra facilement d'intégrer les obligations futures liées au climat.
- Une structure dédiée (désignations de personnes responsables du PECC) est un prérequis nécessaire pour l'octroi des subventions liées à la création d'un plan énergie et climat communal (PECC).

Arguments contre :

- En tenant compte de la charge de travail actuelle de nos municipaux et des gros projets de constructions à venir, il serait préférable d'attendre quelques années, respectivement de ne pas mettre en place une telle commission immédiatement.
- Aucune directives claires ne sont ordonnées par les cantons voir même de la confédération ; le sujet du climat doit être une décision universelle pour l'ensemble de la population Suisses et non pas de petites actions de chacun au sein des communes. Ces actions seraient au final contre productives.
- Nos élus à l'exécutif sont tout à fait compétents afin de faire les meilleurs choix sur le plan énergétique des futurs investissements à venir.

La commission précise encore que la majorité des membres de cette dernière soutiennent favorablement la mise en place immédiate d'une telle commission pour la commune.

Au nom de la commission :

Fabrice Willemin

Anne Jobin

Laurent Bardet

Léo Amiet

Damian Fioretta